

Plan Local d'Urbanisme

VILLE D'AVIGNON

1.3 - Annexe 4 : Identification du patrimoine bâti à protéger hors périmètre PSMV



Plan Local d'Urbanisme
VILLE D'AVIGNON

1.3 - Annexe 4 :
Identification du patrimoine bâti à
protéger hors périmètre PSMV

IDENTIFICATION DU PATRIMOINE BÂTI À PROTEGER HORS PERIMETRE PSMV - RAPPORT -

Le patrimoine au sens large reflète l'histoire locale, inscrite dans des mouvements globaux.

Installée dans un contexte géographique et climatique précis, la Ville d'Avignon a une longue histoire urbaine. Le site d'Avignon a une position stratégique, celui de la confluence entre Rhône et Durance, une plaine limoneuse et fertile, en partie marécageuse, dont émerge un bastion rocheux, le rocher des Doms. Ce site fluvial, composé d'une succession d'îles (la Barthelasse, la Motte, Piot), est pourvu d'une forte valeur écologique, paysagère et agricole. En effet, aujourd'hui, l'environnement avignonnais est marqué par l'activité agricole sur les bords du Rhône et de la Durance, sur l'île de Barthelasse et en périphérie des espaces urbanisés. Les espaces agricoles de la plaine d'Avignon sont irrigués grâce à un réseau de canaux (canal de l'Hôpital, canal de Crillon, etc.).

Ainsi la longue histoire d'Avignon réalise tout à la fois le potentiel agricole du site et celui, politique et commercial, d'être un lieu stratégique à la croisée des voies d'eaux et terrestres.

L'ensemble urbain remarquable de la ville intramuros et ses monuments exceptionnels qui caractérisent cette ancienne cité papale offrent un paysage urbain singulier largement repris dans l'iconographie historique. La vision de ses clochers, ses remparts et ses ponts qui demeurent encore aujourd'hui en grande partie dessinent la silhouette urbaine de la ville.

Si la protection d'ensembles patrimoniaux anciens est assez courante, dans le cadre d'Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou de Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur ; l'intérêt pour les bâtiments remarquables modernes est plus récente ; avec notamment la création du label « Patrimoine du XX^{ème} siècle » - un label officiel français créé en 1999 par le ministère de la Culture pour être décerné à des réalisations architecturales et urbanistiques appartenant au patrimoine culturel du XX^{ème} siècle et considérées comme remarquables.

Le repérage de bâtiments patrimoniaux dans le PLU au titre de l'article L151-19, permet à la ville de mettre en lumière le bâti non pas exceptionnel des Monuments Historiques, mais le patrimoine plus commun qui par son exemplarité, son authenticité, son intégrité ou sa rareté, mérite néanmoins une attention et des moyens pour assurer sa protection.

C'est aussi un outil qui favorisera la prise de conscience des administrés.

Les édifices bâtis ou ensembles urbains protégés identifiés sont protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme repérés au règlement du PLU.

Ils sont classés en 5 catégories :

A – Vernaculaire provençal

- **A-1 : Unité patrimoniale**
 - o Bâti religieux
 - o Châteaux
 - o Centre hospitalier Montfavet
 - o Demeures
- **A-2 : Campagnes et Mas**

- **A-3 : Patrimoine ordinaire**
 - Habitat
 - Industriel / artisanal

B – Art nouveau

- **B-1 : Unités patrimoniales**
- **B-2 : Patrimoine ordinaire**

C - Art déco

- **C-1 : Unités patrimoniales**
- **C-2 : Patrimoine ordinaire**
- **C-3 Collectif**

D – Contemporain

- **D-1 : Intérêt historique, sociétal : procédés de constructions coopératifs**
- **D-2 : Intérêt architectural et paysager cités jardins, HBM**
- **D-3 : Intérêt architectural**

E - Éclectique

I. Mise en perspective historique du patrimoine bâti extra-muros

L'histoire de la ville d'Avignon donne de précieuses indications d'ordre urbanistique, et qui lit le tissu de la ville d'Avignon peut y retrouver les différentes étapes et bouleversements ayant agité cette cité.

1.1 - Éléments historiques

L'origine d'Avignon, une ville fluviale phocéenne au pied du rocher des Doms

L'origine d'Avignon semble être la fondation d'une colonie par les Phocéens de Marseille. Son nom est à l'époque Avenio (près du fleuve ou maître du fleuve) et la cité est ancrée aux pieds du rocher des Doms.

A la fin de l'empire romain et pendant le haut Moyen-Âge la Provence est ravagée par les différents pouvoirs qui s'y affrontent. Avignon qui est alors aux mains des ducs de Bourgogne, passe ensuite aux rois d'Austrasie et finalement aux Sarrazins.

Avignon, Cité Papale du XIV^{ème} siècle à 1790

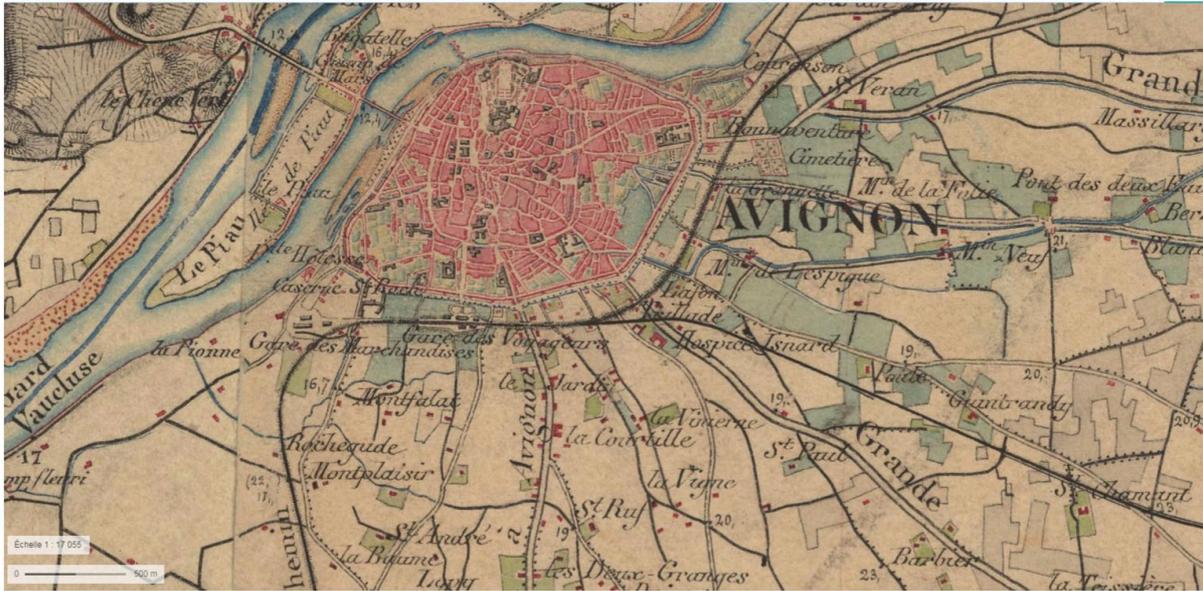
Cité Papale du 14^{ème} siècle à 1790, Avignon a bénéficié d'apports extérieurs non négligeables.



Photo de la carte d'Avignon prise dans la Galerie des Cartes au Vatican

Le siège d'Avignon en 1226, lors de 10 croisades albigeoises menées par Louis VIII, a eu pour conséquence la reddition de la ville, et la destruction des remparts. Leur trace est toujours visible dans l'espace avignonnais : rue Vernet, rue des Lices, rue Paul Saïn, rue Campana. L'organisation urbaine en garde des marques : à l'intérieur de la première enceinte, il y a très peu d'espaces libres et le parcellaire est très morcelé ; à l'extérieur, le parcellaire s'aère. On a d'abord utilisé l'espace intramuros. Le deuxième événement de taille ayant provoqué le changement de destinée d'Avignon est l'arrivée de la Papauté (achat de la ville par Clément VI à la reine Jeanne en 1348). Avignon se place alors sur le

Le bouleversement urbain le plus radical se situe au XIX^{ème} siècle :

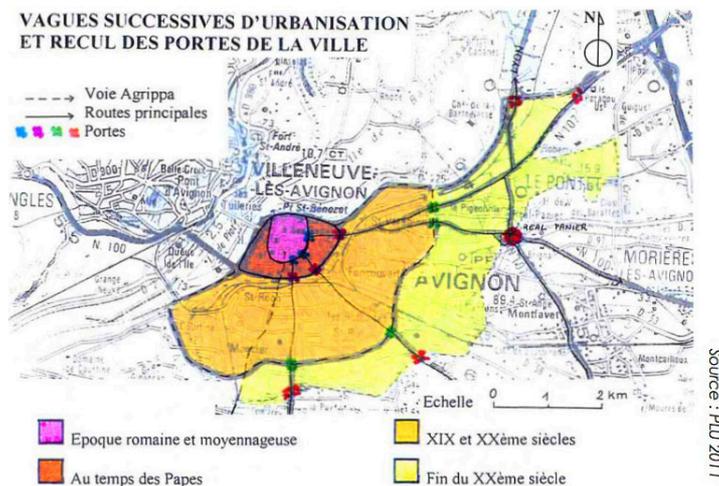


Carte d'état major (1820-1866)

L'orientation de la cité est remise en question par l'arrivée du chemin de fer. Jusqu'alors, Avignon tirait l'essentiel de ses revenus de son utilisation du fleuve. Mais au XIX^{ème} les transports fluviaux périclitent, concurrencés par les transports par voie de chemin de fer. La ville était donc orientée vers l'Est et le Nord et le chemin de fer remet tout en question en orientant la ville au Sud. Se développe alors la zone Sud et une zone tampon, dite zone d'échanges, tout autour des remparts (accompagnement de la gare) le retournement de l'axe principal est pérennisé par la création de grandes percées, dont l'essentielle rue de la République, le boulevard Raspail et la rue Thiers sont alors créés afin de permettre une meilleure irrigation du centre-ville.

L'ensemble des grands équipements avignonnais s'installe à cette époque au Sud et à l'Est, toujours à l'intérieur des murailles. L'exploitation des espaces jusqu'ici libres, se fait donc à des fins d'équipement mais aussi d'habitation : une partie du quartier Thiers se bâtit.

Au XX^{ème} siècle, la ville d'Avignon se développe autour de la zone d'échange, de façon radioconcentrique. Ce développement est marqué par l'éclatement de la ville, la ségrégation des zones (habitat-activités) et le fractionnement de l'espace résidentiel avignonnais de par la présence de coupures morphologiques (les remparts) et fonctionnelles (zone d'activités - emprise ferroviaire).



I2 - Un important patrimoine bâti, témoin des dynamismes économiques et urbains

L'approche dynamique et historique des tissus urbains met en évidence les périodes d'histoire urbaine locale, moments de l'histoire au cours de laquelle a été produit un important patrimoine immobilier :

- le temps long du monde rural, de la mise en valeur de la plaine alluviale et de la constitution de domaines agricoles, les constructions sont représentatives du génie local, que nous avons désigné comme un style « vernaculaire provençal ».
- l'époque faste d'Avignon comme carrefour ferroviaire majeur mais aussi secteur maraîcher et industrie centrée sur la transformation agricole. L'attractivité en tant que bassin d'emplois et enrichissement local grâce au commerce et aux échanges se lit dans le territoire, extension urbaine et création des faubourgs, et dans l'espace urbain, la construction d'un important parc de logements de style art nouveau et art déco, et quelques constructions de style éclectique témoignent de l'enrichissement local.
- la deuxième moitié du XX^{ème} siècle aura été pour Avignon une période de forte croissance urbaine tant au plan démographique qu'au plan spatial. L'architecture et l'urbanisme, s'inscrivant alors dans un large mouvement qualifié de moderne, auront subi également de profonds changements, dus notamment à l'industrialisation et à l'apparition de nouvelles fonctions, et auront produit un patrimoine aussi riche qu'hétérogène.

I3 – Historique des documents de protection patrimoniale

L'inventaire du patrimoine bâti avignonnais extra-muros s'inscrit dans l'histoire des protections patrimoniales avignonnaises :

Genèse du secteur sauvegardé :

- 1964 : création du secteur sauvegardé de la Balance (étude Sonnier) Le premier périmètre du secteur sauvegardé d'Avignon est créé par l'arrêté interministériel du 8 octobre 1964. Il porte sur la protection du caractère historique et esthétique et la restauration immobilière du quartier de la Balance.
- 1970-1985 : étude sur les paysages urbains (Taupin et Mélissinos)
- 1991 : création du secteur sauvegardé d'Avignon En 1991, le périmètre du secteur sauvegardé a été élargi à la totalité de l'intramuros correspondant à la ceinture fortifiée du XIV^{ème} siècle, jusqu'à la limite de l'esplanade des remparts à l'extérieur, ainsi que les allées de l'Oulle et les berges du Rhône, jusqu'à la rive (arrêté du 16 septembre 1991 portant création d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur).
- - 1997 : approbation d'un POS intramuros avec un volet patrimonial
- 2007 : approbation du PSMV (étude Wagon)
- 2011 : révision du POS en PLU
- 2013 : 1^{ère} modification du PSMV (extension musée Lambert et tramway)

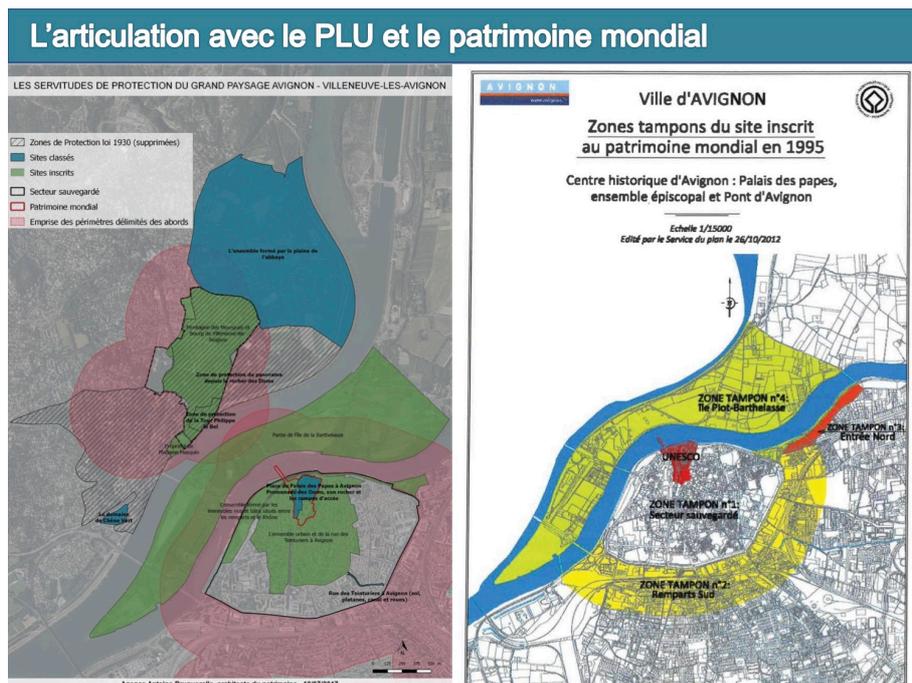
- 2015 : lancement de la révision du PLU (AURAV – Habitat & Société)
- 2017 : 2^{ème} modification du PSMV (reconversion prison Ste-Anne)

Le site UNESCO et ses écrins

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

La mission de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial consiste à :

- Encourager les pays à signer la Convention du patrimoine mondial et à assurer la protection de leur patrimoine naturel et culturel ;
- Encourager les États parties à la Convention à proposer des sites sur leur territoire national pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Encourager les États-parties à élaborer des plans de gestion et à mettre en place des systèmes de soumission de rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial ;
- Aider les États parties à sauvegarder les sites du patrimoine mondial en leur fournissant une assistance technique et une formation professionnelle ;
- Fournir une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial en cas de danger immédiat ;
- Appuyer les activités menées par les États parties pour sensibiliser le public à la préservation du patrimoine Mondial ;
- Encourager la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel ;
- Encourager la coopération internationale dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel et naturel du Monde.



Extrait du rapport de synthèse établi par M. Bruguerolle – 2018

En 1995, la Ville d'Avignon est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour son Centre Historique regroupant le Palais des Papes, l'ensemble épiscopal, avec la cathédrale Notre Dame des Doms et le musée du Petit Palais, le Pont d'Avignon et ses remparts.

Ainsi le périmètre du PSMV couvre le périmètre « UNESCO » et en constitue l'écrin proche, et l'ensemble du territoire communal - en particulier l'île Piot- Barthelasse -, ainsi que la commune de Villeneuve-Lès-Avignon, constituant un écrin plus large et particulier paysager.

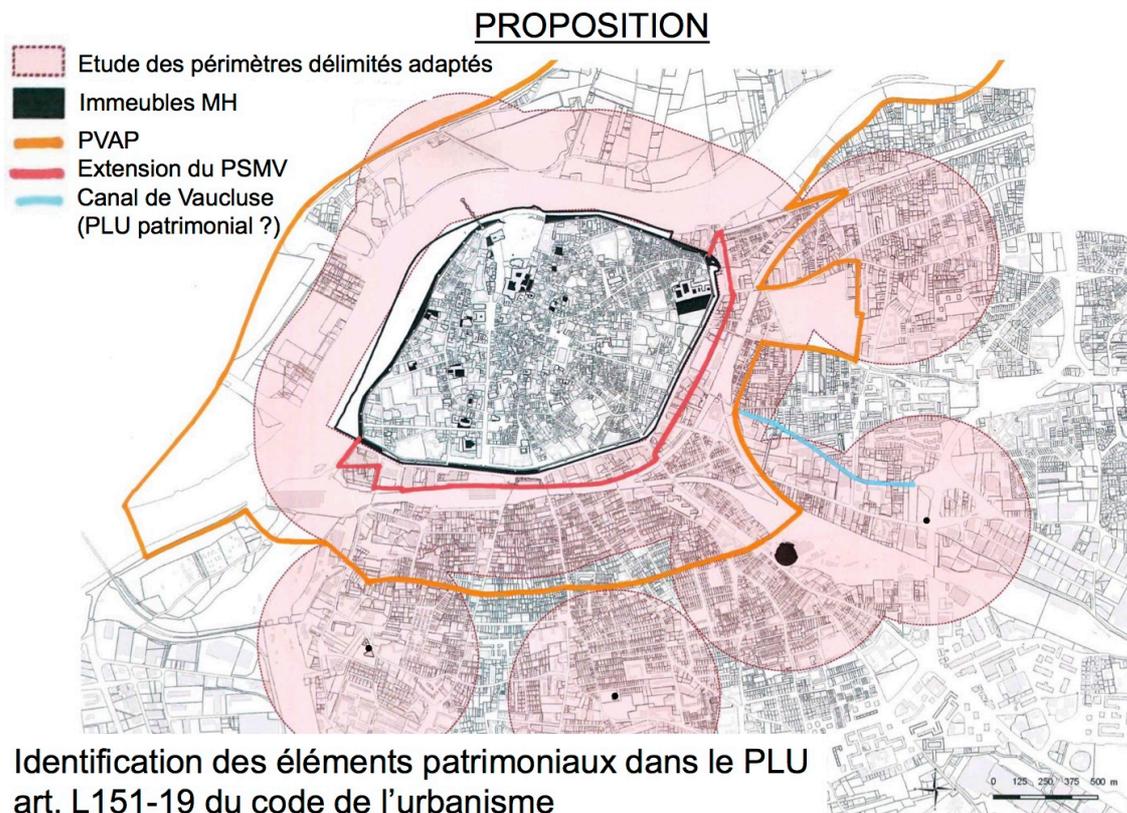
Le périmètre des faubourgs et au-delà participent au contexte patrimonial

Dans son étude préalable à la révision du PSMV d'Avignon (2018) M. Bruguerolle, Architecte du Patrimoine, observe que la particularité du site patrimonial remarquable d'Avignon est que sa délimitation est perceptible visuellement par les remparts du XIV^{ème} siècle ce qui favorise l'identification du site patrimonial par les habitants et les usagers du centre. En revanche cela accentue la rupture urbaine et sociale entre la ville intramuros « patrimonialisée » et les faubourgs extramuros.

Il propose de développer les 3 thématiques suivantes ou espaces de projet lors de l'élaboration du PLU pour une articulation cohérente des outils du PLU :

- Le « cours » des remparts
- Les faubourgs
- Le grand paysage

L'articulation avec le PLU



Extrait du rapport de synthèse établi par M. Bruguerolle – 2018

A propos des faubourgs avignonnais, M. Bruguierolle note que le patrimoine ne s'arrête pas aux remparts. Il est question de la transition entre la ville intramuros et extramuros, les faubourgs étant l'espace d'articulation avec de grandes qualités de paysages urbains : les faubourgs, la ville dans la campagne.

On y observe des espaces délaissés, friches à requalifier, cela n'est pas l'objet de notre étude.

En outre M. Bruguierolle observe et met en évidence les qualités architecturales du XVIII^{ème} siècle avec les campagnes jusqu'au XX^{ème} siècle avec les cités HBM et ensembles XX^{ème}, ce qui constitue un patrimoine hétérogène, important en nombre d'unités.

L'objectif est d'articuler les outils du PSMV et du PLU dans l'objectif de « préserver » le contexte urbain et paysager du PSMV (les zones tampons du site inscrit au patrimoine mondial en 1995), lesquelles depuis ont bénéficié de servitudes de protection.

L'objet de notre étude est de décrire et qualifier les qualités architecturales, d'ordonner ce patrimoine suivant les différents styles architecturaux observés.

II. Identification et description des styles architecturaux :

Ce travail abouti à l'identification du patrimoine bâti avignonnais suivant 5 styles architecturaux :

- Le vernaculaire provençal
- L'Art Nouveau
- L'Art Déco
- Le Contemporain
- L'Éclectique

Au sein d'un même style les bâtiments disposent d'une expression du style plus ou moins marquée. Ils ont été répertoriés soit selon leur degré de représentativité et de déclinaison du style dans lequel ils s'insèrent.

Ainsi, les prescriptions particulières sont organisées selon une hiérarchie de représentativité du style architectural. On distingue en particulier :

- **Les unités patrimoniales** : présentent toutes / la majorité les caractéristiques du style
Objectif : *conserver l'harmonie et la représentativité stylistique de la construction ce qui laisse peu de possibilité de modification*
- **Le patrimoine ordinaire** : présente quelques caractéristiques
Objectif : *protéger les quelques éléments caractéristiques du style, ce qui permet d'intervenir avec plus de liberté sur le reste de la construction*

Ces notions sont adaptées à chaque style, sauf pour le patrimoine contemporain classé selon les qualités des procédés de constructions employés, l'aspect historique et social des bâtiments ou leur architecture avant-gardiste, et le style éclectique comptabilisant deux unités équivalentes.

De manière générale, les prescriptions particulières précisent les éléments caractéristiques à conserver, restaurer ou restituer, et encadrent les modifications de volumes, d'aspect extérieur. Le cas échéant, une notice présentant l'état initial du bâtiment est demandée dans la demande d'autorisation d'urbanisme.